

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2015

DCM N° 15-03-26-2

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014-2015.

Rapporteur: M. TRON

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2014/2015 ainsi que pour des manifestations sportives lors des précédents Conseils Municipaux, et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs et associations, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer les subventions listées ci-dessous :

1) Subventions de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour un montant total de 45 990 € :

- Athlétisme Metz Métropole (Subvention destinée à soutenir la préparation de Bouabdellah TAHRI, athlète de haut niveau, ainsi que sa participation aux différentes compétitions qui se dérouleront sur la saison 2014-2015)	20 000 €
- Cercle Omnisport de Bellecroix (Dont 3 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014-2015)	16 490 €
- Tennis Club de la Natation Messine	3 000 €
- La Ronde Pétanque (frais de fonctionnement du Boulodrome)	5 000 €
- L'Ecole Française d'Echecs de Metz (Aide exceptionnelle pour soutenir la participation du jeune messin Théo CICCOLI aux Championnats d'Europe et du Monde d'Echecs 2014-2015)	1 500 €

2) Financement de manifestations sportives

Par ailleurs, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 250 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La 26^{ème} édition du trophée des Crapauds organisée par Aventure Mont Saint Quentin les 23 et 24 mai prochains avec plus de 2 000 participants attendus. Cette course d'endurance de VTT sur 24 heures est une manifestation qui remporte un grand succès auprès du public puisqu'en 2014 environ 15 000 personnes se sont rendues sur le site pour assister à cet évènement sportif et profiter des nombreuses animations proposées (groupes musicaux, démonstrations sportives, etc.) (750 €).
- L'organisation le 5 septembre 2015 par la Pétanque Sablonnaise en lien avec les Comités de Moselle et de Lorraine, du Grand Prix de la Ville de Metz de Pétanque en triplettes. A cette occasion, plus de 600 participants vont se rencontrer sur le Boulodrome messin (500 €).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2014-2015,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 47 240 € :

1) Subventions de fonctionnement

- Athlétisme Metz Métropole (Soutien à la Préparation de Bouabdellah TAHRI)	20 000 €
- Cercle Omnisport de Bellecroix (Dont 3 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014-2015)	16 490 €
- Tennis Club de la Natation Messine	3 000 €
- La Ronde Pétanque (frais de fonctionnement du Boulodrome)	5 000 €
- L'Ecole Française d'Echecs de Metz (Soutien exceptionnel à la participation de Théo CICOLLI aux Championnats d'Europe et du Monde d'Echecs)	1 500 €

2) Financement de manifestations sportives

- Aventure Mont Saint Quentin 750 €
(26ème édition du Trophée des Crapauds – 23 et 24 mai 2015)
- Pétanque Sablonnaise 500 €
(Grand Prix de la Ville de Metz en triplettes – 5 septembre 2015)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ